

SSG - Calcul de l'index pour l'année 2023

- ✓ Critère n° 1 : L'écart de rémunération = 33/40 points
- ✓ Critère n° 2 : L'écart du taux d'augmentations individuelles = 35/35 points
- ✓ Critère n° 3 : Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité = NON CALCULABLE
- ✓ Critère n° 4 : Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations = 5/10 points

Score total : 73 points sur les 85 points correspondants aux indicateurs pouvant être calculés.

→ L'index égalité F/H de SSG pour l'année 2023 est égal à 86/100 points